

A close-up photograph of a person's hands planting seeds into the soil. The person is wearing blue jeans and black boots. The soil is dark brown and appears to be in a garden or field. There are some small green plants already growing in the soil.

# APPEL A PROJET MAYENNE BIO SOLIDAIRE

NOTICE D'INFORMATION

**biocoop**

| Mayenne Bio Soleil

# APPEL A PROJET

## MAYENNE BIO SOLIDAIRE

### POURQUOI CET APPEL A PROJET ?

La coopérative Mayenne Bio Soleil a pour objectif le développement de l'agriculture biologique par la distribution des produits qui en sont issus.

Mayenne Bio soleil, coopérative de consommateurs engagés, a fait le choix d'affecter une partie de ses ressources au soutien d'initiatives locales en lien avec la sensibilisation à l'environnement, le développement de l'agriculture biologique, l'alimentation et l'économie sociale et solidaire.

Le présent appel à projets a pour objectif de sélectionner les dossiers pouvant bénéficier de cette aide.

### L'APPEL A PROJET

#### LE CONCEPT

Permettre le développement de l'agriculture biologique, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, la consommation responsable, ou l'économie sociale et solidaire sur notre territoire, en favorisant l'implication des coopérateurs sociétaires.

#### LE FONCTIONNEMENT

Pour favoriser encore plus, les achats de produits locaux, Mayenne Bio Soleil a décidé d'affecter 1% du montant total des achats de produits locaux pour l'appel à projet.

Pour l'année 2022, nous prévoyons de reverser 24 800 € aux projets lauréats.

#### QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout porteur de projet en lien avec le développement de l'agriculture biologique, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, la consommation responsable ou l'économie sociale et solidaire situé en Mayenne.

#### L'IMPLICATION DES COOPERATEURS

Cet appel à projet permet à nos coopérateurs sociétaires et clients de s'investir dans cette aventure en consommant régulièrement dans nos magasins Mayenne Bio Soleil des produits locaux. Les sociétaires peuvent rejoindre la commission sur l'appel à projet et/ou participer à la pré-sélection des projets et voter en magasin pour la répartition des gains entre les projets lauréats

# I) CRITERE D'ELIGIBILITE, DE RECEVABILITE ET DE SELECTION

## I.1) CRITERES D'ELIGIBILITE D'UNE CANDIDATURE

Mayenne Bio Soleil aidera financièrement des projets dans des étapes de :

- Création d'entreprise
- Aide à la conversion
- Développement d'une activité existante.

Tous les types de structure, société commerciale (SARL, EURL, SAS), association, coopérative, sont éligibles à partir du moment où le projet :

- Concerne l'Agriculture et la transformation bio, cosmétique, écoproduits ...
- Est en lien avec la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ou la consommation responsable.
- Est à vocation éducative, pédagogique.

## I.2) CRITERES DE RECEVABILITE D'UNE CANDIDATURE

Le dossier est accepté pour un passage en commission s'il est déposé complet, c'est-à-dire dûment rempli et signé sur la base du dossier de candidature et conformément à la notice d'information.

Le dossier devra être accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction et être fourni sous format papier en un exemplaire original ainsi qu'en version électronique.

Il devra être signé par l'ensemble des partenaires du projet.

## I.3) DELAI ET JUSTIFICATION

L'utilisation de l'aide financière accordée devra intervenir dans un délai de 12 mois (justificatifs à fournir).

## I.4) CRITERES DE SELECTION

Chaque dossier sera analysé par une commission sur l'appel à projet qui est composée de :

- 1 membre du Conseil de Surveillance référent
- 1 salarié référent
- De 4 coopérateurs sociétaires volontaires (avec des activités professionnelles différentes)
- De 4 salariés volontaires (un par magasin)

## 1.4.1) CRITERES DE CANDITATURE

Les porteurs de projets doivent présenter un projet :

- Sur le territoire mayennais,
- Ayant un lien avec l'agriculture biologique, ou la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ou la consommation responsable et de l'économie sociale et solidaire.

## 1.4.2) CRITERES DE SELECTION

Chaque projet sera analysé et évalué au travers d'une grille de sélection multicritères.

La grille de sélection des projets est la suivante :

- Qualité du dossier ;
- Viabilité économique ;
- Pertinence du projet au regard des besoins du territoire ;
- Responsabilité sociale et environnementale ;
- Caractère innovant du projet ;
- Qualité de l'équipe ;
- La répercussion du projet autour des besoins de la coopérative ;
- Implication du ou des candidat(s).

Mayenne Bio Soleil se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat. Dans ce cas, une partie du montant du chèque solidaire sera versé à un projet correspondant aux valeurs de la coopérative qui devra se concrétiser sur le seul territoire de la Mayenne et l'autre partie viendra abonder l'édition suivante de l'appel à projet.

## 1.5) ENVELOPPE ET MONTANT MAXIMAL PAR PROJET

Le montant de projet pris en considération sera plafonné à 50 000 €.

La prise en charge maximale sera plafonné à 25% par projet.

Le montant global est prédéterminé en fonction du chiffre d'affaire des achats locaux de l'année précédente.

L'aide accordée est une aide ponctuelle.

## 1.6) CONDITIONS ANNEXES

Le soumissionnaire retenu sera sollicité 2 fois par an pour informer la commission de l'avancée de son projet

Un projet non retenu ne pourra être présenté à nouveau.

Un porteur de projet déjà soutenu ne pourra solliciter avant 3 ans une nouvelle aide au titre d'un nouveau projet.

Un porteur de projet ne pourra pas être membre de la commission sur l'appel à projet.

Le versement de l'aide financière accordée sera conditionné à la présentation de justificatifs.

# 2) DEROULEMENT DU PROCESSUS DE SELECTION

## 2.1) RECEPTION DU DOSSIER

Remise des dossiers de candidatures au plus tard le 31 mars 2022 par mail à l'adresse suivante [com@biocoop53.fr](mailto:com@biocoop53.fr) et par courrier.

La date de réception du dossier par notre service informatique et communication faisant foi.  
Le dossier de candidature doit être constitué du dossier de candidature reçu par mail ou téléchargé sur le site dûment rempli et complété;

## 2.2) INSTRUCTION DES PROJETS

Chaque candidature recevra une réponse.

La conformité aux critères de candidature sera examinée à la réception de chacun des dossiers de participation.

La coopérative pourra alors prendre contact avec les participants afin de compléter leur dossier si nécessaire.

Jusqu'à 4 projets seront soumis au vote des consommateurs sociétaires.  
Ils pourront voter pour le projet de leur choix du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022.

Les candidats primés seront informés individuellement de la date et du lieu de la remise des prix, prévue le 14 juin 2022, à l'occasion de l'Assemblée Générale de la coopérative. Leur présence lors de la remise de prix est obligatoire.

## 2.3) FRAIS DE PARTICIPATION

La participation à l'appel à projet est gratuite.

Les frais afférents aux différentes étapes de sélection sont à la charge des candidats.

# 3 ) LE PROCESUS DE SELECTION

## LES 3 ETAPES DU PROJET :

**LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022**

Lancement de l'appel à Projet

**DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022**

**AU 31 MARS 2022**

Dépôt des candidatures

### PHASE 1

Réception et sélection des dossiers qui seront soumis au vote des coopérateurs.

Les sociétaires intéressés pourront participer à la sélection.

**LE 31 MARS 2022**

Clôture des candidatures

**AVRIL 2022**

Pré-sélection des projets par la commission

**DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MAI 2022**

Vote des coopérateurs dans les quatre magasins Mayenne Bio Soleil

### PHASE 2

Une fois sélectionnés les projets seront soumis aux votes dans nos magasins.

1 sociétaire = 1 vote

**LE 6 JUIN 2022**

Dépouillement des votes

### PHASE 3

Les résultats de l'appel à projet seront annoncés lors de l'Assemblée Générale 2022.

**14 JUIN 2022**

Assemblée Générale de Mayenne Bio Soleil

## CONTACT

Service communication  
com@biocoop53.fr  
0285299181

**biocoop**

Mayenne  
Bio Soleil